

La « Paie à façon »

Présentation du service « Paies à façon »



La « Paie à façon », Mission facultative proposée par le CDG 66

Les **missions facultatives** proposées par les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont mises en œuvre dans un cadre défini par le législateur.

Ces missions tendent à répondre à un **besoin général**; elles peuvent être **variées**.

Les Centres de Gestion s'investissent dans les missions facultatives pour apporter un **appui** personnalisé aux collectivités territoriales *qui en ont exprimé le besoin*.

Parmi les besoins identifiés dans notre département, certaines missions névralgiques telle que la « **Paie à façon** », sont proposées par le CDG66 doté de professionnels à disposition des collectivités.

Présentation du service « Paies à façon »



Le service « Paies à façon » du CDG 66 : Un service à l'écoute des besoins des collectivités et en lien avec les évolutions réglementaires

Adaptation des pratiques

- Recherche constante d'améliorations « technico-pratiques »
Fin 2021 : création d'un tableau commun de transmission des données de paies
- Adaptation et prise en compte de la législation (inflation croissante des normes, lois, règlements, décrets)
Janvier 2022 : Transmission des dernières DADS (Déclarations Annuelles des Données Sociales) pour les 70 collectivités adhérentes + Mise en œuvre des DSN (Déclarations Sociales Nominatives mensuelles)

Courant 2022 : Travail de fond pour un accompagnement plus poussé, démarches en amont de la paie, informations « statut » en lien avec le service « carrières » du CDG 66
- Projet de service 2022-2023 : sécurisation du transfert des données
=> Révision des fiches pratiques à transmettre pour l'élaboration des bulletins
=> Mise en ligne de la nouvelle plateforme de transmission des données de paies, outil créé en interne au sein du CDG66 : phase de test, accompagnement des collectivités (création d'un manuel utilisateur)

Présentation du service « Paies à façon »



Le Service : notre équipe et la prestation

Composition du service :

- Madame **Karine LECOURT**, gestionnaire paie
- Madame **Hétisoa VERDAGUER**, gestionnaire paie
- Madame **Sandrine VAN DEN HAUWE**, responsable du service

Données chiffrées :

- Nombre d'adhésions : **70 collectivités adhérentes** au service (1/5 des collectivités affiliées du département)
- Une moyenne de 600 bulletins établis par mois
- Tarif : **5 euros** par bulletin émis

Prestation mensuelle :

- Création ou mise à jour des dossier agents/élus et saisie des variables mensuelles de paie, à partir du tableau mensuel des données de paie et des fiches pratiques
- Récupération des taux de prélèvements à la source
- Calcul, génération et contrôle des bulletins de paie/indemnité
- Génération des états constitutifs de la paie (états des charges)
- Transmission à la collectivité adhérente, par voie dématérialisée, des fichiers (bulletins et états de caisses)
- Dépôt du fichier d'interface de paie sur le portail de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
- Elaboration et transmission des DSN (Déclarations Sociales Nominatives)

Présentation du service « Paies à façon »



Modalités pratiques

- Formalités relatives à l'adhésion :
 - **Délibération** de la collectivité ou de l'établissement public confiant la paie au CDG 66 ;
 - Signature d'une **convention** d'adhésion entre la collectivité ou l'établissement public et le Président du CDG 66 définissant les modalités de la prestation paie;
 - Intervention d'un **technicien** pour la création de la collectivité/de l'établissement public dans le logiciel paie (délai de deux mois)
- Modalités d'intervention :
 - Désignation d'un « **Référent paie** » au sein de la collectivité/l'établissement public
→ **interlocuteur privilégié** pour les échanges avec le gestionnaire paie interne au CDG 66
 - Engagement de la collectivité/l'établissement public à transmettre le tableau des modifications de paie avant le 20 du mois précédent le mois de paie.
 - La collectivité/l'établissement public reste entièrement responsable des informations communiquées au CDG pour l'établissement de la paie et de leur **conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.**

Présentation du service « Paies à façon »



Merci pour votre attention

Présentation du service « Paies à façon »